

A R R E T E

Réglementant la circulation lors de la Course « du Vuache »

Le Maire de la commune de VALLEIRY,

VU la loi N° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU le Code Pénal,

VU la demande par laquelle Monsieur le Président de la MJC du Vuache, dont le siège est à VULBENS (Haute-Savoie) sollicite l'autorisation d'emprunter le réseau routier de la Commune de Valleiry, *le dimanche 7 avril 2024*, dans le cadre de l'organisation de la course pédestre « du Vuache »

CONSIDÉRANT qu'en raison de l'organisation de cette épreuve, il y a lieu de réglementer dans l'intérêt de la sécurité, la circulation sur les routes empruntées par le circuit,

A R R E T E

Article 1 : L'organisation de la course pédestre du Vuache est autorisée sur le territoire de la Commune de Valleiry le dimanche 7 avril 2024 entre 7h00 et 13h00.

Article 2 : Le dimanche 7 avril 2024, de 7h00 à 13h00, la circulation de tous les véhicules sera interdite rue de Chênex du n° 37 au n° 69 et rue des Ferrages du n° 9 au n° 81, sur le territoire de la Commune,

Article 3 : La circulation sera également interdite le dimanche 7 avril 2024 de 09h45 à 12h00, chemin du Bois d'Amont, chemin de la Combe et rue de la Vignette.

Article 4 : Une large information aux riverains de l'épreuve sera effectuée par la MJC.

Article 5 : Les organisateurs seront responsables de l'ensemble de cette manifestation et devront mettre en place tous les moyens nécessaires à son bon déroulement de l'épreuve, notamment des signaleurs aux différentes intersections avec les axes où la circulation devra restée fluide.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Maire
- La Commandante de la brigade de gendarmerie de Valleiry,
- La police pluri-communale,
- Le SDIS à Vulbens,
- M. le directeur de la MJC du Vuache,
- Services Techniques de la commune.

Valleiry, le

08 FEV. 2024

Le Maire,
Alban Magnin



Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte le 08/FEV/2024
Après publication ou notification le 08/FEV/2024